RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du [ ]

fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels affectés à la délégation à la sécurité routière du ministère de l'intérieur et aux délégués au permis de conduire et à la sécurité routière et aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière affectés en services déconcentrés

NOR : […]

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° […] du […] portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels affectés à la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'intérieur et aux délégués au permis de conduire et à la sécurité routière et aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, affectés en services déconcentrés,

Arrêtent :

Article 1er

La définition des emplois, le nombre d'emplois et le nombre de points par emploi, prévus à l'article 4 du décret du […] susvisé, dont peuvent bénéficier les fonctionnaires répondant aux conditions fixées par le décret précité, sont fixés en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le [ ]

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Gérard COLLOMB

Le ministre de l'action et des comptes publics

Gérald DARMANIN

ANNEXE

LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE, NOMBRE D'EMPLOIS ET NOMBRE DE POINTS PAR EMPLOI

I - EN ADMINISTRATION CENTRALE :

480 points de NBI répartis entre 23 emplois :

18 emplois de catégorie A pour un total de 405 points

3 emplois de catégorie B pour un total de 55 points

2 emplois de catégorie C pour un total de 20 points

Fonctions	**Catégorie**	**Nombre de points par emploi**	**Nombre d'emplois**	**Nombre total de points**
Fonction, notamment d'encadrement, assortie de contraintes et de responsabilités particulières				
Adjoint au secrétaire général	A	40	1	40
Assistante de direction	C	10	2	20
Au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'animation locale				
Emplois d'encadrement à forte responsabilité et nécessitant une expertise particulière	A	20	6	120
Emploi de responsable impliquant une technicité particulière au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'animation locale	A	15	1	15
Au titre des attributions juridiques, financières, comptables et ressources humaines				
Emplois d'encadrement à forte responsabilité et nécessitant une expertise particulière	A	36	2	72
Emplois d'encadrement à forte responsabilité ou nécessitant une expertise particulière	A	20	1	20
	B	20	1	20
Emploi de responsable nécessitant une expertise en matière financière, de comptabilité et de commande publique	A	18	1	18
	B	20	1	20
Emploi d'expert en matière budgétaire	B	15	1	15
Au titre des attributions liées à l'informatique et aux réseaux				
Emplois d'encadrement à forte responsabilité ou nécessitant une expertise particulière	A	20	1	20
Au titre des attributions liées à l'éducation à la conduite et à la sécurité routière				
Emplois d'encadrement à forte responsabilité ou nécessitant une expertise particulière	A	20	3	60

Au titre des attributions liées à l'élaboration et la mise en œuvre des campagnes nationales et des événements				
Emplois d'encadrement à forte responsabilité ou nécessitant une expertise particulière	A	20	2	40
Total			**23**	**480**

II - DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS :

Non soumis au CTAC